Envoyé en préfecture le 01/10/2026
Reçu en préfecture le 01/10/2026
Publié le
ID : 035-213501158-20260924-D08DFB_SEP26-DE

Direction des Finances et du Budget / JFM

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 SEPTEMBRE 2026

8- DESIGNATION DES MEMBRES DE LA CLECT

Rapporteur : M. BOUVATTIER

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général des impôts, notamment son article 1609 nonies C,

Vu la délibération du Conseil Communautaire de Fougères Agglomération n° 2026.150 du 8 juin 2026 relative à la création et la composition de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges Transférées (CLECT),

Considérant que la commune de Fougères doit désigner 4 titulaires parmi ses conseillers municipaux

Par délibération n° 2026.150 du 8 juin 2026, le Conseil d'Agglomération a déterminé la composition de la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) comme suit :

- Commune de Fougères : 4 membres titulaires
- Communes de plus de 2000 habitants (Lécousse, Louvigné-du-Désert, Rives-du-Couesnon, Romagné, La Chapelle-Fleurigné, Javené) : 2 membres titulaires
- Les 21 autres communes : un titulaire et un suppléant

 La CLECT est une commission administrative obligatoire qui intervient lorsqu'une ou plusieurs communes transfère(nt) l'une de ses (ou leurs) compétences à la communauté d'agglomération.

Elle a deux rôles principaux :

- Évaluer le coût des compétences transférées : Lorsqu'une intercommunalité reprend une gestion (par exemple la voirie ou la culture), la CLECT calcule exactement ce que cela coûtait auparavant à chaque commune.
- Garantir la neutralité financière : Son but est de veiller à ce qu'aucune commune ni l'intercommunalité ne gagne ni ne perde d'argent lors du transfert. Elle détermine le montant de l'attribution de compensation (le transfert de budget ajusté) reversée ou prélevée aux communes pour équilibrer les comptes.

Afin que le Conseil d'Agglomération puisse délibérer sur l'installation nominative de cette commission, le conseil municipal de la Ville de Fougères est invité à délibérer pour désigner les membres de la CLECT.

Signé électroniquement par Nicolas LEBRUET le 29/09/2026 09:04:27

Envoyé en préfecture le 01/10/2026
Reçu en préfecture le 01/10/2026
Publié le
ID : 035-213501158-20260924-D08DFB_SEP26-DE

Il est proposé avec l'avis favorable de la commission des finances du 2 septembre 2026 de désigner :

- François BOUVATTIER
- Benoit DU PORTAL
- Daniel CORVAISIER
- Pascal DALLE

ADOPTE – 2 VOIX CONTRE (Mme D'ORSANNE, M. GENAR)

Pour expédition conforme,
En Mairie,
A Fougères, le 24 septembre 2026

Madame le Maire,

Le Maire

ALICE LEBRET

Signé électroniquement par : Alice LEBRET
Le 2026-09-29T09:04:07+02:00

Le secrétaire de séance,

L'adjoint Délégué à la Jeunesse, vie étudiante, conseil municipal des jeunes

ANTHONY HUE

Signé électroniquement par : Anthony HUE
Le 2026-09-29T13:09:23+02:00